

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 07/2023

### SEANCE PUBLIQUE

Le **mardi 04 juillet 2023 à 11 heures**, il sera procédé dans les locaux du siège de Casablanca Prestations sis 105, Boulevard Abdelmoumen - 20360 Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix ayant pour objet :

### « ACQUISITION DES SOLUTIONS DIGITALES POUR LA GESTION FUNERAIRE, MORGUES ET CIMETIERES EN 2 LOTS SEPARES »

#### EN MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au niveau du siège Casablanca Prestations, au niveau du site Web : <http://www.casaprestations.ma> ou au niveau du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ;
  - Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- **Lot 1** : 70.000,00 (soixante-dix mille Dirhams) ;
- **Lot 2** : 70.000,00 Dirhams (soixante-dix mille Dirhams) ;
  - L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage délégué est fixée à la somme de :
- **Lot 1** : 2.600.000,00 (deux million six cent mille Dirhams) toutes taxes comprises ;
- **Lot 2** : 2.500.000,00 Dirhams (deux million cinq cent mille Dirhams) toutes taxes comprises ;
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29, 30 et 32 du règlement des marchés de Casablanca Prestations (<http://www.casaprestations.ma/fr/reglement-des-marches/>) ;
- Les concurrents peuvent :
  - Soit déposer contre récépissé, leurs plis à l'adresse du siège de Casablanca Prestations sis 105, Boulevard Abdelmoumen - 20360 Casablanca » ;
  - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la BU précitée ;
  - Soit les remettre au Président de la Commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
  - Soit avec un dépôt électronique sur le portail des marchés publics.
- Le dossier à fournir par les concurrents doit être constitué conformément au règlement de consultation.